



**PROJET MANIOC
PRODUCTION DURABLE DU MANIOC EN AFRIQUE CENTRALE ET
INTEGRATION AU MARCHÉ**

CONTRAT DE SUBVENTION N°DCI-FOOD/2010/252 - 886 – PRASAC



**ATELIER NATIONAL DE FIN DE PROJET MANIOC ORGANISÉ PAR LE PRASAC-CEMAC SOUS LE
PATRONAGE DE MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE,
BRAZZAVILLE, DU 09 AU 11 MARS 2022, HOTEL Saint François de Paule**



**COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX DE
L'ATELIER DE FIN DE PROJET MANIOC
DU CONGO**

PRASAC - IRA

Brazzaville, le 11/03/2022

LES PARTICIPANTS

1 INTRODUCTION

Du 09 au 11 mars 2022, s'est tenu à Brazzaville (Congo) dans la salle de réunion de l'ACERAC, un atelier national de fin de projet Manioc organisé par le PRASAC. Ont pris part à cette rencontre, les représentants des ministères de tutelle (Agriculture, Recherche scientifique, Enseignement supérieur, Affaires Etrangères), les représentants des institutions partenaires (FAO, UNION EUROPEENNE, CEMAC, BDEAC), les chercheurs des différents modules du projet, les représentants de la plateforme nationale manioc ainsi que les médias.

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier a été présidée par Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique, Pr. Edith Delphine EMMANUEL-ADOUKI. Trois allocutions ont été prononcées au cours de cette cérémonie d'ouverture, à savoir:

- 1) Le Mot de bienvenue du Directeur Général de l'IRA, le Pr. Auguste Emmanuel ISSALI ;
- 2) L'allocution du Directeur Général du PRASAC représenté par le Directeur scientifique du PRASAC, Dr Guy-Florent ANKOGUI M'POKO ;
- 3) Le discours d'ouverture de Madame la ministre.

Dans son allocution, la Ministre a insisté sur l'importance du manioc en République du Congo et sur les orientations du chef de l'Etat, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la république. Elle porte un grand espoir sur les résultats des travaux de cet atelier qui permettront de donner des réponses et de suivre la politique du Gouvernement en la matière pour satisfaire les attentes des acteurs agricoles et la demande croissante de nos populations. Elle a enfin déclaré "OUVERTS" les travaux de l'atelier national de fin de projet manioc du PRASAC.

1.1 OBJECTIFS DE L'ATELIER

Les objectifs de cette rencontre sont les suivants :

1. Présenter les résultats obtenus dans le cadre du projet manioc ;
2. Faire le point de la mise en œuvre du projet (en termes de forces et de faiblesses) et partager les leçons apprises ;
3. Identifier, discuter et adopter les perspectives et les actions de suivi et de consolidation des acquis du projet ;
4. Examiner, amender et valider l'avant-projet manioc de la stratégie post-covid intitulé « Appui d'urgence à la diffusion des innovations dans les chaînes de valeur de manioc pour le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la période post COVID-19 en Afrique centrale ».

1.2 RESULTATS ATTENDUS

À la fin de l'atelier, les produits suivants sont attendus :

1. les participants ont été informés des résultats obtenus dans le cadre du projet manioc ;
2. les forces et les faiblesses du projet ont été analysées et les leçons apprises partagées ;
3. les perspectives et les actions de suivi et de consolidation des acquis du projet ont été identifiées, discutées et adoptées ;
4. l'avant-projet de la phase 2 a été examiné, amendé et validé.

2 DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 MISE EN PLACE ET COMPOSITION DU BUREAU

Les travaux de l'atelier ont démarré juste à la suite de la cérémonie officielle d'ouverture par la mise en place du bureau de l'atelier. Il est composé comme suit :

- **Président** : Dr MABANZA Joseph ;
- **Vice-Président** : Dr MVILA Armand Claude ;
- **Rapporteur Principal** : Dr KAMPE Jean-Pierre ;
- **Rapporteur Adjoint** : Pr. NGOMA Célestine, née NKOUNKOU.

Globalement, les travaux de l'atelier se sont réalisés en deux phases principales. La première est consacrée au Bilan du projet Manioc "Production durable de manioc en Afrique Centrale et intégration aux marchés". Elle était animée par les exposés des chercheurs ayant coordonné les activités des différents modules au Congo. La seconde phase des travaux était consacrée à l'amendement de l'Avant-Projet de la phase 2.

2.2 PHASE DU BILAN DU PROJET MANIOC DU CONGO

Au total six présentations de restitution ont été suivies et discutées, il s'agit de :

- Module 1 "Etat de mise en œuvre du projet Manioc en Afrique Centrale", par le Directeur Scientifique du PRASAC, Dr ANKOGUI-M'POKO Guy-Florent
- Module 2 "Connaissance et amélioration des variétés cultivées localement", par Dr. OTABO Françoise
- Module 3 "Connaissance et amélioration des pratiques culturelles locales du manioc", par Pr. NZILA Jean de Dieu
- Module 4 "Lutte contre les maladies et ravageurs du Manioc", par Dr MVILA Armand Claude
- Module 5 "Etudes des usages et des marchés du manioc en Afrique Centrale", par Pr. MALOUMBI Geneviève ;
- Module 6 "Renforcement des capacités des chercheurs" & "Forces et Faiblesses du projet", par le Délégué National, Pr. ISSALI Auguste Emmanuel.

Sur le bilan du projet, et après des échanges contradictoires, des explications et des contributions diverses, les participants ont retenu ce qui suit :

- La faiblesse des capacités de gestion et de respect des procédures de l'Union Européenne ;
- Arrêt brusque de financement de l'Union Européenne ;
- Les difficultés de mobilisation des contreparties de l'Etat dans les projets compétitifs ; contreparties généralement affichées à travers les facilités accordées par les structures de l'Etat pour le compte du projet ;
- Faible couverture des sites initiaux définis par le projet ;
- Non réalisation de certaines activités de modules techniques ;
- Difficultés d'animation scientifique, de suivi des activités sur le terrain ;
- Non prise en compte du budget d'animation scientifique régionale ;
- Problème de suivi et d'encadrement des doctorants, stagiaires et autres étudiants impliqués au projet.

2.3 PHASE D'AMENDEMENT DE L'AVANT-PROJET DE LA PHASE 2

Au cours de ces séances, l'Avant-projet de la Phase 2 a été présenté par le Directeur scientifique du PRASAC.

Ainsi, trois composantes ont fait l'objet de trois groupes de travail différents sur la base des termes de références fournis par le PRASAC. Chaque groupe a procédé à la restitution des résultats de réflexions et des échanges.

Des observations générales et spécifiques ont été apportées et intégrées. Les détails de ces observations sont consignés dans le rapport final de l'atelier qui sera finalisé d'ici le 15 mars 2022. Globalement les remarques ci-après ont été retenues en vue d'amendement des travaux de groupes. Il s'agit de :

- ⇒ Partage des acquis et des expériences aux populations et autres acteurs de la chaîne de valeurs,
- ⇒ Intégrer les aspects de changement climatique dans l'avant-projet avec des paramètres mesurables, afin de conduire, suivre et même prédire les potentiels changements ;
- ⇒ Définir clairement les interactions avec l'Alliance parlementaire qui joue le rôle de garant dans le processus de sensibilisation et de l'appui de l'Etat ;
- ⇒ Identifier les partenaires techniques locaux sur les différents sites du projet.

3 RECOMMANDATIONS

LES PARTICIPANTS,

- Après avoir pris en compte les échanges techniques et divergents au cours de cet atelier,
- VU l'importance du Manioc dans le système alimentaire de la population du Congo et celle de la sous-région CEMAC ;
- VU l'importance des échanges ;

CONSIDERANT que le Congo regorge d'importantes potentialités dans la production, la transformation du manioc ;
CONSIDERANT que le Manioc reste une culture qui ne peut être substituée par d'autres cultures alimentaires,
CONSIDERANT les conclusions de cet atelier national de fin de projet manioc du PRASAC,

RECOMMANDENT CE QUI SUIT :

A L'ENDROIT DES CHERCHEURS

1. Installer et entretenir les collections de conservation du germoplasme du manioc dans les dispositifs de l'IRA pour l'appropriation et la sécurisation de ces ressources végétales nationales et régionales ;
2. Valoriser les acquis scientifiques en des produits diffusables tels que les Fiches Techniques, les Articles scientifiques, les fiches de démonstrations, les guides de bonnes pratiques, etc. ;
3. Être proactifs et disponibles et susciter des demandes en formation diplômantes ;
4. S'inscrire dans le répertoire des chercheurs de la zone CEMAC (*cf.* Liste DN) du PRASAC
5. Consolider les activités de recherche dans les zones retenues et les étendre sous forme de production pluviale et irriguée à d'autres localités favorables au manioc.
6. Contribuer à la diffusion et à l'adoption des innovations et des résultats de la recherche
7. Amélioration du climat d'affaire de la filière manioc

A L'ENDROIT DES INSTITUTIONS NATIONALES : MINISTERES IRA, UNIVERSITES, INSTITUTS DE FORMATION,

1. Faire l'évaluation agronomique des meilleures accessions collectées et caractérisées en vue de leur diffusion via les fiches techniques ;
2. Inciter les chercheurs à produire les articles scientifiques et des fiches techniques en vue de leur évaluation dans le système CAMES ;
3. Valoriser tous résultats du projet Manioc parus sous forme de publications scientifiques en fiches techniques en vue de leur vulgarisation ;
4. Assurer le plaidoyer auprès de l'Etat pour la bonne marche des projets régionaux engagés dans le cadre des financements compétitifs ;
5. Assurer la sensibilisation de tous les acteurs de la filière manioc en utilisant des canaux de communication tels que la chaîne de télévision nationale, les services de l'éducation populaire, etc.

6. Intégrer les limites de la phase 1 du projet sur la logistique,
7. Renforcer les capacités en termes d'infrastructures, de formations et de diffusion des résultats,
8. Constituer le catalogue des variétés locales du manioc

AU GOUVERNEMENT

1. Appuyer les institutions de recherche dans l'appropriation de tous les résultats des projets afin de les diffuser aux utilisateurs ;
2. Assurer le financement supplémentaire pour la gestion du germoplasme, la mise en place des collections en champs et les parcs à bois ;
3. Encourager le partage des connaissances entre acteurs à l'intérieur du pays ou au niveau de la sous région
4. Résoudre les problèmes de stockage et d'équipements des unités de transformation, en faisant des magasins de stockage
5. Implanter des unités de transformation à proximité des forages ou des points d'eau potable;
6. Compléter la plateforme de transformation du manioc par des meules à céréales et d'autres accessoires utiles.
7. Mettre en place un système de communication efficace.
8. Mise à disposition des lois relatives à l'alliance parlementaire.
- 9.

A L'ENDROIT DU PRASAC

1. Faire le plaidoyer auprès des Partenaires financiers et techniques (PTF) pour le financement de la seconde phase du projet qui reste bien ouverts aux différentes attentes des acteurs ;
2. Poursuivre les enquêtes sur les maladies virales du manioc pour une meilleure surveillance épidémiologique ;
3. Assurer la sensibilisation de tous les acteurs de la filière manioc en utilisant des canaux de communication tels que la chaîne de télévision nationale et les services de l'éducation populaire etc.
4. Appuyer la plateforme nationale dans l'organisation d'un atelier national de restitution des travaux de l'atelier de fin de projet ;
5. Renforcement des capacités infrastructurelles en matière de laboratoire au sein des institutions nationales de recherche au Congo,
6. Favoriser l'implication des toutes les institutions de recherche dans les et activités du PRASAC.
7. Améliorer le niveau de financement des activités envisagées,
8. Entreprendre la gestion, le suivi-évaluation et la coordination.

9. Créer un réseau des chercheurs multidisciplinaires pour l'élaboration et la résolution des questions propres au développement de l'agriculture et technologiques appropriées
10. Formation ciblée et spécifique des acteurs de la plateforme au niveau de tous les maillons de la chaîne de valeur de la filière manioc ;
11. Organisation des missions conjointes des acteurs de différentes composantes et la plateforme ;

LES PARTICIPANTS